



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMUNIQUE N°079/FECAFOOT/SG/ASG/23

La Fédération Camerounaise de Football porte à l'attention des clubs affiliés au Championnat MTN Elite One, MTN Elite Two ainsi que ceux affiliés à la Guinness Super Ligue que, la CAF a adopté le 10 Décembre 2020 un nouveau cadre réglementaire pour le système d'octroi de Licence CAF aux clubs.

Cette réglementation oblige toutes les associations membres à doter de licences les clubs souhaitant participer aux compétitions interclubs de la CAF, ainsi que ceux qui participent aux compétitions nationales d'élite.

Par Circulaires N°016/FCF/SG/DDF/MLC/2023, N°043/FCF/SG/DDF/MLC/2023 et N°057/FCF/SG/DDF/MLC/2023, la FECAFOOT a répercuté lesdites recommandations, en invitant par la même occasion les concernés à consulter pour plus amples informations le site internet de la CAF via le lien ; <http://caf-prd-fr.deltatre.net/about-us/official.documents/club-licensing> ou l'adresse www.cafonline.com/documentsofficiels/licence_des_clubs.

La FECAFOOT rappelle de manière ferme que, lesdites prescriptions de la CAF sont impératives et l'inobservation entraîne automatiquement, tant pour la FECAFOOT que pour les clubs, de nombreuses sanctions parmi lesquelles l'inéligibilité aux compétitions sus évoquées pour la saison sportive 2023-2024.

Fait à Yaoundé, le 27 Juin 2023.

LE SECRETAIRE GENERAL



DJOUNANG Blaise